



Papa de ma fille banque de france.pension?

Par **néné59**, le **19/03/2011** à **13:16**

Bonjour,rnrnJ'ai une petite fille de 7 ans que j'élève seule depuis qu'elle est nait.rnSuite à ma demande nous sommes passés au tribunal au mois de Nov 2010 pour demande de pension alimentaire à son père.rnLa décision de justice était qu'il doive payer 110€ par mois mais à compter du mois Aout 2010.rnNous sommes au mois de Mars et n'est reçu aucune pension à ce jour.rnLa semaine dernière j'ai fait appel à un huissier qui puisse saisir directement sur ses assédics car il est au chômage mais a été licencié.rnHier j'ai reçu un courrier de la banque de France m'annoncant qu'il à plus de 20 000 € de dettes et crédits divers.rnIls attendent mon retour avec le montant actualisé des sommes qu'il me doit sous 15 joursrnEt de savoir si je suis d'accord ou non pour un moratoire?rnHonnêtement je ne suis pas d'accord.rnQue faut-il que je fasse qu'est ce que je risque?rnAdmettons, que je dise ok, aurais-je quand même les mensualités?rnJe comprends pas vraiment...rnCare j'ai lu que les dettes alimentaires n'étaient ni echelonnage ni négociables?rnMerci de m'aiderrnrnCordialement

Par **mimi493**, le **19/03/2011** à **13:26**

Si vous acceptez le moratoire, vous ne recevrez plus rien.rnAllez voir l'huissier pour savoir combien il vous doit encore, répondez en donnant la somme et refuser le moratoire.